

AMUNDI ACTIONS EURO ISR - P

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/01/2025

ACTIONS ■

Article 8 ■ Label ISR

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **243,31 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **31/01/2025**
Code ISIN : **FR0010458745**
Actif géré : **498,02 (millions EUR)**
Devise de référence du compartiment : **EUR**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Indice de référence : **100% MSCI EMU**
Notation Morningstar "Overall" © : **3 étoiles**
Catégorie Morningstar © :
Actions Zone Euro Grandes Cap.
Nombre de fonds de la catégorie : **1237**
Date de notation : **31/12/2024**

Objectif d'investissement

L'équipe de gestion vise à obtenir une performance supérieure ou égale à l'indice MSCI EMU en investissant dans les principales valeurs de la zone euro selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les titres sont sélectionnés dans toutes les branches d'activité, sans exclusion sectorielle.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2024	1 mois 31/12/2024	3 mois 31/10/2024	1 an 31/01/2024	3 ans 31/01/2022	5 ans 31/01/2020	10 ans 30/01/2015	Depuis le 14/05/1999
Portefeuille	6,92%	6,92%	9,18%	15,16%	24,56%	49,13%	79,67%	143,31%
Indice	7,27%	7,27%	8,81%	14,95%	26,51%	50,23%	94,14%	-
Ecart	-0,35%	-0,35%	0,37%	0,21%	-1,95%	-1,10%	-14,47%	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	9,73%	17,52%	-12,87%	21,93%	-0,22%	22,18%	-13,87%	12,06%	2,02%	10,55%
Indice	9,49%	18,78%	-12,47%	22,16%	-1,02%	25,47%	-12,71%	12,49%	4,37%	9,81%
Ecart	0,24%	-1,26%	-0,40%	-0,23%	0,80%	-3,29%	-1,16%	-0,43%	-2,35%	0,74%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



⚡ Risque le plus faible

⚡ Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.
Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **SICAV**
Date de création de la classe : **16/04/1999**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Eligible PEA : **Oui**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Souscription minimum: 1ère / suivantes :
1 millième part(s)/action(s)
Limite de réception des ordres :
Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum) : **2,50%**
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation :
1,20%
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ans**
Commission de surperformance : **Non**

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	11,38%	14,75%	20,87%	18,34%
Volatilité de l'indice	11,37%	14,61%	20,77%	18,24%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

ACTIONS ■

**Lionel Brafman**

Responsable Gestion Indicielle & Multistratégie

**Vincent Masson**

Gérant de portefeuille senior - Index & Multistratégies

**Jerome Gueguen**

Gérant suppléant

Commentaire de gestion**Secteur : Banques**

L'inclusion financière^[1] offre des opportunités et des risques aux banques et constitue donc une composante ESG fondamentale pour les institutions financières. L'inclusion financière est étroitement liée à la santé financière, qui cherche à comprendre comment le fait d'être « inclus » (ou non) affecte la sécurité financière, la liberté et la résilience des clients des institutions financières^[2]. Nous avons donc tendance à évaluer simultanément les stratégies d'inclusion financière et de santé financière d'un établissement financier.

L'inclusion/santé financière englobe divers produits et services, allant de l'épargne, du crédit, des services de paiement, des investissements à l'assurance. La plupart des ménages à faible revenu et des petites et moyennes entreprises^[3], en particulier dans les pays en développement, ne participent pas pleinement au système financier, ce qui rend difficiles la réalisation de transactions, l'épargne, l'investissement et l'assurance des risques. Au cœur de l'inclusion financière se trouve la finance numérique, qui est un facteur clé d'inclusion financière, en particulier dans les pays en développement.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (santé financière)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une alliance de 14 fédérations du Crédit Mutuel, avec environ 4 500 agences à travers la France. La banque joue un rôle essentiel dans l'inclusion financière par l'intermédiaire de ses agences, mais a également fait preuve de bonnes pratiques en s'engageant à une [politique d'engagement en faveur des clientèles fragile ou vulnérables](#) qui la guide sur la façon de traiter avec les clients vulnérables et financièrement fragiles. La charte est publique, un exemple de bonne pratique pour les banques. Aider les clients en difficulté financière à préserver leur santé financière réduit probablement les risques réglementaires, de réputation et de crédit d'une banque.

La charte s'inscrit dans le cadre de la réglementation, qui impose aux banques de fournir des services de base, et offre aux clients vulnérables des services « Facil'Accès/Service Accueil ». Le Crédit Mutuel promeut la mise à disposition de ces services via son site internet et dans ses brochures tarifaires. La banque a investi dans des systèmes de détection des clients potentiellement fragiles financièrement, et elle définit les clients vulnérables et financièrement fragiles comme des clients :

- ceux inscrits pendant trois mois consécutifs au fichier central des chèques de la Banque de France pour une déclaration de chèque impayé ou de retrait de carte bancaire ;
- surendettés à partir de la date de recevabilité de leur dossier de surendettement et pendant toute la durée du plan ;
- inscrit au FICP^[4] en raison d'un prêt impayé et/ou d'un découvert non régularisé ;
- dont la situation s'est détériorée au point qu'il existe un risque de défaut de paiement majeur ;
- dont le compte enregistre pendant trois mois consécutifs plus de 120€ de commissions d'intervention, ou qui cumulent 5 frais d'incidents sur un mois et dont les revenus sont inférieurs, pour une personne seule, à 2,65 fois le RSA^[5].

La charte du Crédit Mutuel garantit que les clients financièrement fragiles reçoivent l'aide nécessaire. Les clients ont accès à un service bancaire en ligne qui donne accès à la gestion budgétaire et à un système complet de gestion des transactions. La banque accorde également une facilité de découvert de 225€ sur demande afin qu'un client touché puisse avoir accès à des flux de trésorerie pour atténuer les difficultés. Le Crédit Mutuel offre aux clients disposant d'une complémentaire santé chez Assurances du Crédit Mutuel la possibilité de bénéficier d'un acompte sur les frais de santé. De plus, la banque a supprimé les frais pour les clients ayant des offres « Facil Access/Service Accueil ». Certains clients financièrement fragiles ont des frais plafonnés à 25€ par mois.

La banque offre des formations et des plans de gestion de dette aux clients très endettés. La banque compte environ 50 employés dans toutes les régions qui aident les clients à gérer leurs dettes de manière durable. Le Crédit Mutuel a également développé des partenariats avec des associations telles que l'ADIE, Initiative France et France Active afin de favoriser l'octroi de microcrédits, avec un accent particulier sur les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées et les bénéficiaires de prestations sociales.

[1] Etat dans lequel tous les adultes en âge de travailler ont un accès effectif au crédit, à l'épargne, aux paiements et à l'assurance auprès de prestataires de services formels, selon Global Partnership for Financial Inclusion

[2] [UN Capital Development Fund : Financial Health](#)

[3] Le déficit de financement des PME est estimé à 5 000 milliards de dollars (Formal SMEs Finance Gap 2021)

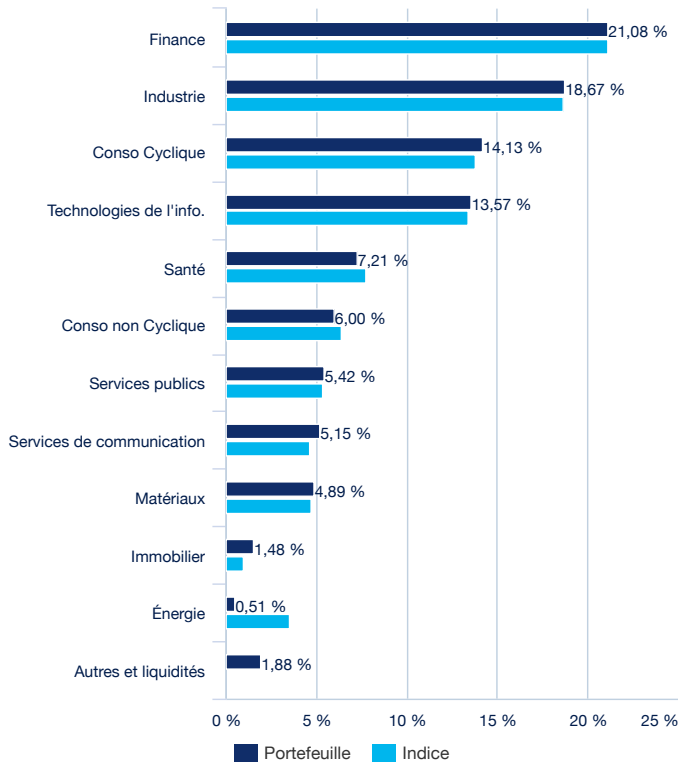
[4] Fichier National des Incidents de Remboursement des Crédits aux Particuliers

[5] Le montant du RSA (revenu de solidarité active) était de 607,75 € par personne ; 911,62 € par couple à partir du 1er avril 2023

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

ACTIONS ■

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

	Portefeuille
SAP SE	6,28%
ASML HOLDING NV	5,05%
SIEMENS AG	4,15%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,63%
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	2,89%
HERMES INTERNATIONAL SCA	2,60%
DEUTSCHE TELEKOM AG	2,52%
MUENCHENER RUECKVER GES MUENC	2,47%
ALLIANZ SE	2,23%
SANOFI SA	2,14%
Total	33,95%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

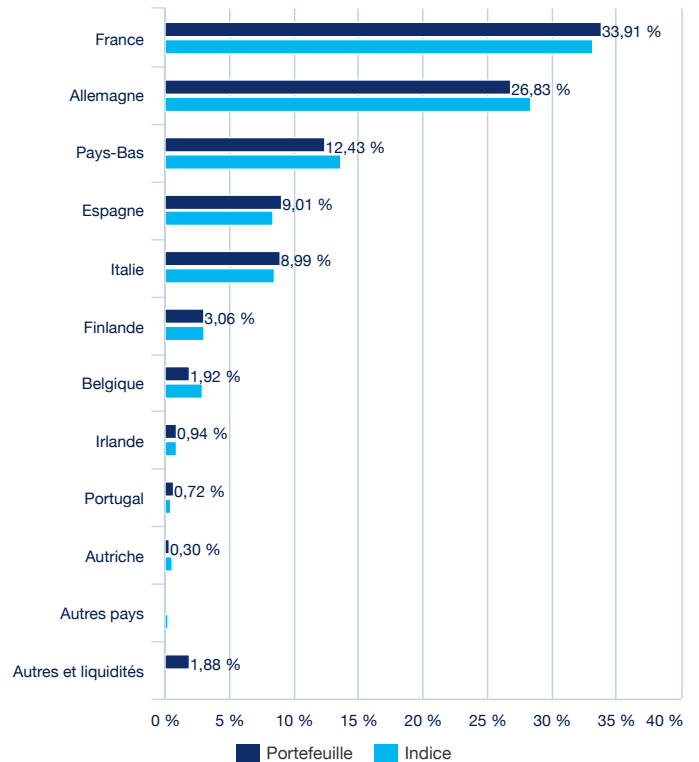
Classification SFDR*



Ce compartiment reprend dans son processus d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Répartition géographique (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille	133
----------------------------------	-----

ACTIONS ■

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. La durée du fonds est illimitée. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

©2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : [Morningstar Ratings Infographic 2023.pdf](#)

ACTIONS ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



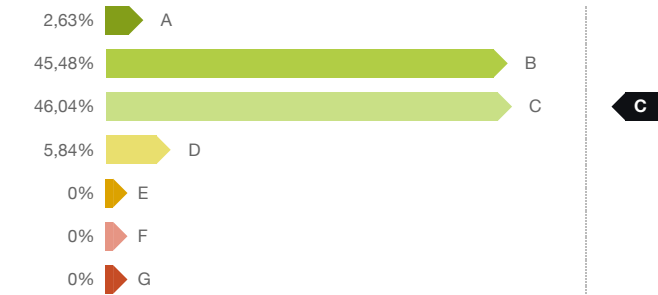
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers d'investissement ESG

100% MSCI EMU

Répartition du portefeuille par notation ESG¹



Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	1,22	0,99
S Score	1,27	0,95
G Score	0,71	0,51
Score ESG moyen	1,40	1,07
Note ESG moyenne	C	C

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	126
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Label ISR



Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

Date de notation : 31/12/2024

¹ Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.
La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

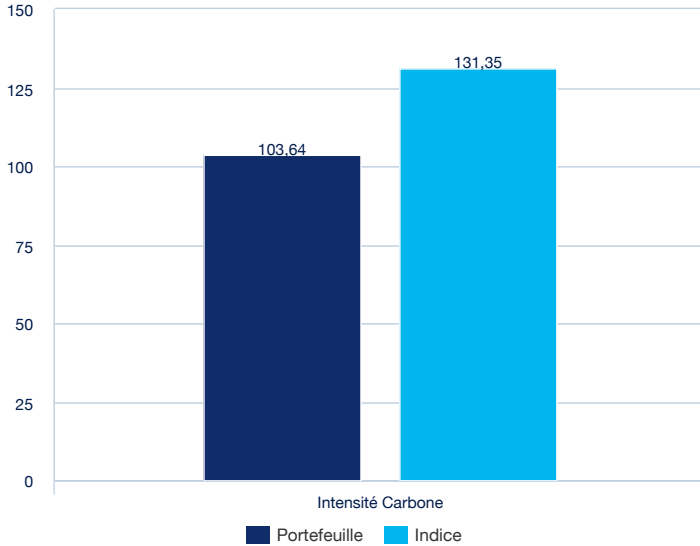
Source Morningstar ©
Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.
© 2024 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

ACTIONS ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

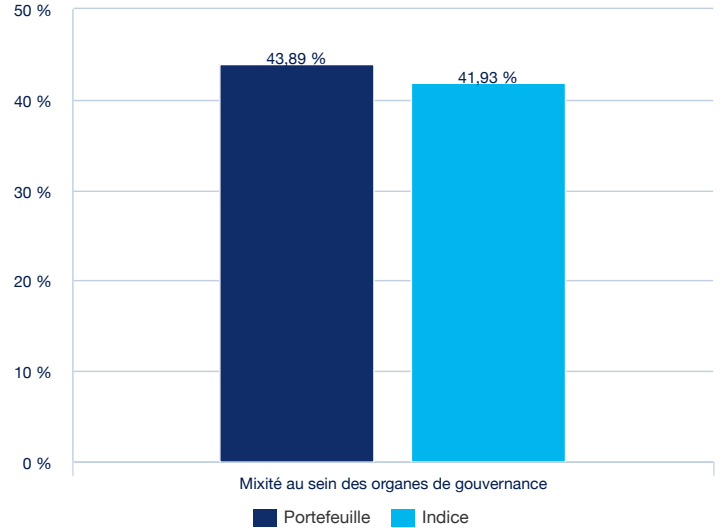
ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 99,83% 99,79%

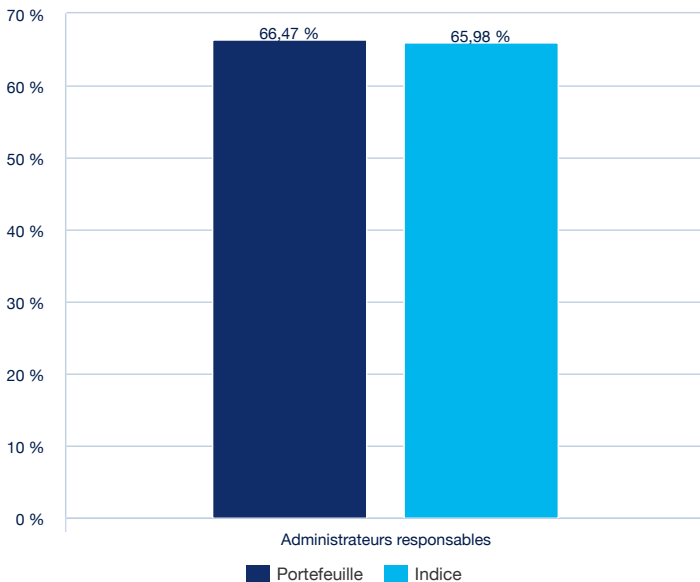
SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance



Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
Source : Refinitiv, ISS, MSCI

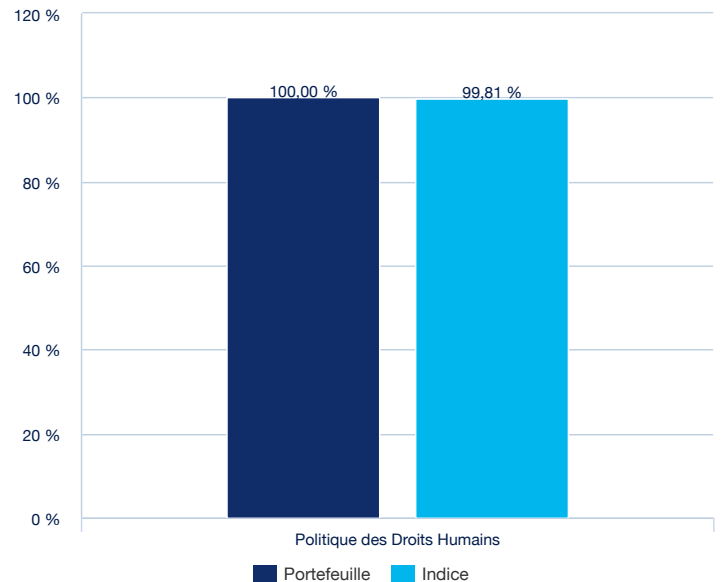
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 99,71% 100%

GOUVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 99,23% 100%

RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 99,23% 100%

ACTIONS ■

Sources et définitions

Intensité carbone : L'intensité des GES du portefeuille est déterminé par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

Mixité au sein des organes de gouvernance : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Indépendance du Conseil d'Administration : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Respect des Droits Humains : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.